



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## baccalauréat

Question écrite n° 72438

### Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème d'un sujet de baccalauréat. Lors des épreuves du baccalauréat, un sujet proposé aux élèves de la première L en sciences de la vie et de la terre a provoqué l'émoi de nombreuses associations de parents d'élèves. En effet, il a été demandé aux élèves de présenter des arguments en faveur de l'IVG. Cette présentation tendancieuse n'incite pas les étudiants à rechercher une argumentation dépassionnée « en faveur ou contre l'IVG ». Elle place d'emblée le sujet dans une seule interprétation possible. Il apparaît particulièrement maladroit de proposer de cette façon des sujets liés à l'éthique et à la conscience personnelle de chacun. Par conséquent, il lui demande quelles instructions il a données aux correcteurs et de quelle manière il souhaite écarter le risque d'une telle polémique à l'avenir.

### Texte de la réponse

Le sujet de l'épreuve anticipée d'enseignement scientifique du baccalauréat en sciences de la vie et de la Terre destiné aux élèves de la série Littéraire proposait, au choix, un exercice portant sur le thème « procréation, maîtrise de la reproduction ». Une des questions, fondée sur un court extrait du journal Le Monde du jeudi 9 décembre 2004, demandait aux candidats de dégager l'argumentation donnée par cet article en faveur de l'autorisation légale de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France. Le barème attribuait deux points sur vingt à cette partie du sujet. Cette question a soulevé de nombreuses interrogations. Il convient pour autant de relever que le thème de la question s'inscrivait dans le programme de sciences de la vie et de la Terre et que seule la capacité à restituer des connaissances et à raisonner scientifiquement devait être évaluée. Par ailleurs, et c'est essentiel, pour les correcteurs, les références éthiques de chaque candidat en la matière n'entraient nullement dans les critères d'appréciation de la réponse. Cependant le choix du texte et de la formulation de la question a pu heurter la sensibilité de certains candidats, ou troubler certaines familles. Par conséquent, le ministre a rappelé à l'inspection générale de l'éducation nationale et aux recteurs d'académie leurs responsabilités respectives dans le choix des sujets en insistant sur la nécessité de ne pas retenir des sujets qui, dans leur conception ou leur formulation, pourraient heurter la sensibilité des candidats ou mettre les correcteurs en difficulté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72438

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 août 2005, page 7931

**Réponse publiée le** : 8 novembre 2005, page 10351